



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Référence :

Durée : 2 jours

Tarif : 390 € HT par stagiaire (Prix Public)

Contact : secretariat@inacs.fr

❖ Public visé

- Trésorier et trésorier adjoint // Secrétaire et secrétaire adjoint du Comité Social et Economique dans le cadre du congé de formation économique et syndical – CT L2145-5

❖ Prérequis

- Aucun prérequis pour participer à cette formation

❖ Objectifs opérationnels / compétences visées

- Maîtriser la comptabilité du CSE, dans le cadre légal et réglementaire,
- Accomplir l'organisation et la tenue de la comptabilité du CSE,
- Faire le compte rendu et obtenir l'approbation des comptes du CSE.

❖ Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de

- Respecter les obligations légales du CSE en matière de comptabilité,
- Mettre en place, tenir et contrôler la comptabilité du CSE,
- Rendre compte au CSE.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

1



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ **Durée et modalités d'organisation**

- Durée : 2 jours soit 14 heures de formation
- Horaires : matin : 09h30 – 13h / après-midi : 14h – 17h30
- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou en distanciel
- Nombre maximum de stagiaires prévu : 8
- Nombre minimum de stagiaires prévu : 6

❖ **Lieu de réalisation de l'action de formation**

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves
Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

❖ **Accessibilité & prise en compte des situations de handicap**

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

❖ **Délai d'accès**

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services
15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr
Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -
N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

2



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Prix de la prestation

- **Prix : 195€ HT par jour soit 390€ HT pour les 2 jours par stagiaire**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

❖ Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratique sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables.

❖ Programme de la formation

➤ Jour 1

Matin

9h30 – 10h

Accueil des stagiaires, tour de table

10h – 11h15

Module 1 : le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CSE :

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

3



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Thèmes abordés : les obligations comptables du CSE, le transfert de patrimoine du CE au CSE – questions/réponses

Pause

11h30 – 13h

Module 2 : le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CSE :

Thèmes abordés : la subvention de fonctionnement et la subvention des œuvres sociales (calcul, nature des dépenses couvertes, limites) – questions/réponses

Pause déjeuner

14h – 15h45

Module 3 : le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CSE :

Thèmes abordés : les obligations en matière de cotisations sociales (quelles cotisations pour quelles prestations ? limites), le règlement intérieur du CSE – questions/réponses

Pause

16h – 17h30

Module 4 : l'organisation de la comptabilité du CSE :

Thèmes abordés : les règles d'une organisation comptable adaptée, documents comptables et outils nécessaires, organisation, classement, procédures à mettre en place – questions/réponses

➤ Jour 2

Matin

9h30 – 10h

Vérification des acquis du jour 1

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

4



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

10h – 13h (avec pause de 11h30 à 11h45)

Module 1 : la tenue de la comptabilité

Thèmes abordés : les règles d'une comptabilité probante, travaux à effectuer (rapprochement bancaire, solde de caisse, suivi et bilan des activités) – questions/ réponses et cas pratique

Pause déjeuner

14h – 15h

Module 2 : l'arrêté des comptes

Thèmes abordés : opérations d'inventaire, rapport de gestion, contrôle budgétaire, l'approbation des comptes et l'affectation des excédents – questions/ réponses et cas pratique

15h-16h15

Module 3 : les opérations de début et de fin de mandat

Thèmes abordés : diligences à effectuer et précautions à prendre – questions/ réponses et points de vigilance

Pause

16h30 – 17h30

Synthèse et conclusion de la formation

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

5



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM

- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : www.inacs.fr

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

❖ Moyens pédagogiques et techniques

➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

➤ Matériel nécessaire pour la formation en présentiel

- Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
- Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
- 1 paperboard
- Une connexion internet

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

6



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

➤ **Matériel nécessaire pour la formation en distanciel**

- Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
- Une connexion Internet

❖ **Modalités de suivi et d'évaluation**

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

➤ **Modalités d'adaptation pédagogique**

- Répartition pédagogique : 50 % de pratique, 50 % d'apports théoriques
- Participation active des participants
- Exercices pratiques, mises en situation
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation
- Mises en situation répétées et coaching des participants

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

7

➤ Évaluation formative

- Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir-être).
- Évaluation de l'intégration des connaissances par un quizz quotidien (téléphone portable nécessaire).
- Les modules de la 1^{ère} journée sont illustrés par des exercices pratiques présentés par le formateur.
- Les modules de la 2^{ème} journée permettent aux participants de saisir et tenir concrètement une comptabilité de CSE par le biais d'exercices pratiques : réalisation d'opérations bancaires et comptables, saisie comptable sur le poste informatique de l'intervenant...

➤ Évaluation sommative de la satisfaction du participant

- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.

Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS



Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

8



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LA TRÉSORERIE DU CSE »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1